

CAP des CPE, PCEA et PLPA

Déclaration liminaire

Cette CAP sera la deuxième et dernière de cette année scolaire. En effet, en plus de cette séance, essentiellement consacrée au passage à la hors classe, celle-ci ne s'est uniquement réunie qu'en novembre 2019 lors d'une séance essentiellement consacrée aux avancements d'échelon.

Depuis cette date, soit plus de 6 mois plus tard, ces avancements n'ont que très partiellement été pris en compte dans la rémunération des agent.es concerné.es. Par ailleurs, la CAP ne s'est pas réunie durant la période janvier/février, comme les années précédentes, pour examiner les demandes de mobilité de l'ensemble de nos collègues. En effet, la loi d'août 2019 retire aux CAP de corps (CPE, PLPA et PCEA) toutes prérogatives sur les mutations. L'Administration (DGER et SRH) gère désormais seule le mouvement des agent.es titulaires et comme nous l'avions prévu le résultat n'est pas à la hauteur des annonces.

Ce mouvement 2020 avec ses règles (on dit aujourd'hui les LDG « Lignes Directrices de Gestion ») et les écarts constatés s'est malheureusement fait au détriment des collègues, aussi bien titulaire que contractuel.

La crise sanitaire que nous avons connue n'explique pas tout !

« On fera mieux l'année prochaine » ne peut pas tout justifier ... Pour cause, 6 recours en Conseil d'État ont été déposés par notre organisation syndicale pour faire valoir les droits et garanties liés au mouvement, principalement concernant l'absence de publication de nombreux postes.

Le moins que l'on puisse dire, c'est que la loi de transformation de la fonction publique « qui devait fluidifier la mobilité » n'a pas permis d'améliorer celle des personnels d'enseignement et d'éducation, ni sur le plan quantitatif, ni sur le plan qualitatif. De plus, la mise à l'écart des élu.es paritaires a engendré nombre d'erreurs au détriment de nombreux/nombreuses collègues.

Le SNETAP-FSU ne peut que déplorer le peu d'écoute et une considération limitée accordée aux représentant.es des personnels. Le dialogue social constructif et utile à tous a disparu ! En témoignent la non-reconduite du groupe de travail sur les congés formation/mobilité ou la demande récurrente de documents comme l'état du corps ou le fichier des retraites !

La mainmise de l'administration entraîne une grave rupture dans l'équité de traitement de la carrière des collègues.

Le « nouveau monde » n'a apporté que du moins et du moins bien. Espérons que le « monde d'après » revienne à des pratiques plus saines, plus transparentes et plus respectueuses des agent.es de l'EAP !